



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 05/12/2022**

<p><b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b></p> <p><b>Nombre de membres en exercice : 15</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers présents : 10</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers représentés : 5</b></p> <p><b>Début de séance : 20h30</b></p> <p><b>Fin de séance : 21h54</b></p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 5 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 29 novembre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Samuel Péridy, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p><b>Excusés :</b> Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Thierry Rolland.</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Bénédicte Lavier à Lucie Jurcevic, Marlène Benoit à Laurent Poncet, Gaël Marandin à Estelle Remacle, Thierry Rolland à Florence COLLINO .</p> <p><b>Secrétaire :</b> Francis MEUTERLOS</p>
--	--

**TARIFS SECOURS SUR PISTES : TARIFS EVACUATIONS SUR PISTE**

CONVOCAATION  
LE 29 11 2022

*.M. le Maire expose les tarifs des secours sur pistes de ski alpin pour la saison.*

AFFICHAGE LE

**51 € POUR LE « FRONT DE NEIGE » ET ACCOMPAGNEMENT  
(TÉLÉSIÈGE OU MOTONEIGE) :**

➤ **Commune de METABIEF :**

Secteur METABIEF :

Surface délimitée par la gare du Télési de la Berche, la gare du Télésiège de la Berche et la gare des téléskis Prés-Midi

Tertre : surface délimitée par la grenouillère

KIDPARK (jardin des neiges)

Jardins des Ecoles de Ski

➤ **Commune de JOUGNE :**

Secteur PIQUEMIETTE

Surface délimitée par la plate-forme de départ de la gare du télésiège de la Piquemiette

➤ **Commune des Longevilles Mont-d'Or :**

Secteur SUPER-LONGEVILLES : du restaurant « Flocon » aux gares des Téléskis de Super-Longevilles

**193 € POUR LES « ZONES RAPPROCHÉES »**

➤ **Commune des HOPITAUX-NEUFS :**

- Piste des Hôpitaux-Neufs complète

➤ **Commune de METABIEF :**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Secteur METABIEF :

- Piste de la Familiale en aval de la balise n° 4
- Piste de la Berche en aval de la balise n° 4
- Piste des canons à neige complète
- Piste de la Renversée au pied du mur en aval de la balise n° 3
- Piste du Tertre complète
- Piste de la Ch'neau
- Piste « La Petite Bleue »

- Piste du Bois du Roi

➤ **Commune de JOUGNE :**

Secteur PIQUEMIETTE : Piste Grange Deniset complète

Secteur Col de JOUGNE : La piste intégrale du col de Jougne.

➤ **Commune des Longevilles Mont-d'Or :**

Secteur Super-Longevilles :

Piste Campanule, Piste Gentiane en aval de la balise n° 5, Piste Fraisier, Piste Lys.

**345 € POUR LES « ZONES ÉLOIGNÉES »**

➤ **Commune de METABIEF :**

Secteur METABIEF :

- Piste Troupezy (partie amont) : balise n° 10 à n° 7
- Piste Familiale en amont de la balise n° 4 à balise n° 13
- Piste Renard en amont de la balise n° 8
- Piste de la Berche en amont de la balise n° 4
- Piste de la Renversée en amont de la balise n° 3
- Piste du Printemps
- Piste de la Combe
- Snow-park

➤ **Commune de JOUGNE :**

Secteur PIQUEMIETTE :

- Pistes : Creux Soudet, Vieux Chalet, Bouc Blanc, Noire Compétition, Grange des Pauvres, la Source, Gudel, Raccourci, Falaise, Eterlou, Lynx, Le Goulet, Naturide.
- Piste Troupezy (partie aval) : balise n° 7 à n° 1

➤ **Commune des Longevilles Mont-d'Or :**

Secteur Super-Longevilles :

- Piste Anémone, Piste Gentianes en amont de la balise n° 5, Piste Eglantines
- Pistes : Chamois, Belette, Renard en aval de la balise n° 7, Chevreuil, Marmotte.
- Piste « Corniche »
- Piste Familiale : balise n° 16 à n° 13
- Dahu
- Easypark

**Evacuation hors pistes**

✓ **675 € POUR LES ZONES « HORS PISTES BALISÉES » ET « PISTES FERMÉES »**

Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.... peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

des personnes pisteurs-secouristes engagées : 50.40 € / Heure

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2022

Application agréée E-legalite.com

des machines utilisées :

- chenillette : 196.44 € / Heure

- scooter

(Incorporation du conducteur au tarif) : 78.00 € / Heure

- véhicule 4x4 : 78.00 € / Heure

(Incorporation du conducteur au tarif)

## TRANSPORT SANITAIRE

### **ÉVACUATION EN AMBULANCE VERS CHI PONTARLIER : 380 €**

A ces tarifs, il est proposé d'ajouter des frais de gestion administrative induits par la prise en charge des blessés :

<i>Prestation</i>	<i>Temps / dossier</i>	<i>Coût horaire</i>	<i>Tarif</i>
Enregistrement / facturation du dossier	0,33	35 €	11,55€
Correction dossier à la demande du blessé (changement assurance, coordonnées incomplètes ou incorrectes du blessé...)	0,5	35 €	17, 50€

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

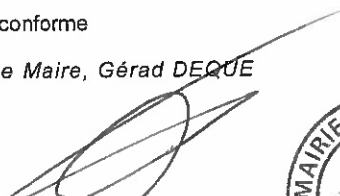
- approuve la mise en œuvre des tarifs de prise en charge des secours selon les modalités et tarifs ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les documents y afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2022

Application agréée E-legalite.com